



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux du Delta de l'Aa
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du

01 juillet 2016

Le vendredi 01 juillet 2016, à 10 h00, sous la présidence de M. Bertrand RINGOT, à Gravelines, s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa (composition selon l'arrêté du 19 mai 2016).

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Conseil Général du Nord :

Mme Virginie VARLET

Association des Maires du Pas de Calais :

M. Julien RENAULT, élu à Polincove

M. Bruno DEMILLY, maire de Campagne-les-Guînes

M. Jean-Claude HIRAUT, maire de Tournehem sur la Hem

Association des Maires du Nord :

M. Guy PRUVOST, adjoint au maire de Brouckerque

M. Bertrand RINGOT, maire de Gravelines

M. Gérard GRONDEL, maire de Saint-Pierrebrouck

M. Christian DEJONGHE, adjoint à Hoymille

M. Jérôme SOISSONS, adjoint à Dunkerque

Institution Interdépartementale des Wateringues :

M. François DAULLE

Parc Naturel Régional Caps et Marais D'opale :

M. Jean-Michel MARCOTTE

Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem :

M. José BOUFFART

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Nord Nature Environnement : M. Michel MARIETTE

CLCV : Mme Marie-Paule HOCQUET- DUVAL

Distributeurs d'eau : Mme Cécile SPRIET

Comité Régional des Pêches : Gérard MONTASSINE

Union des Wateringues du Nord : Bernard CALOONE

Fédération de Pêche du Pas-de-Calais : Patrice CHASSIN

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM) représenté par M. David SZAREK

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas de Calais (DDTM) représenté par M. Julien JEDELE

Monsieur le Directeur de la DREAL, représenté par M. Laurent LEJEUNE

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France représenté par Monsieur Georget VANNIUWENBOURG et Monsieur Frédéric POTISEK

Monsieur le Délégué Interrégional de l'ONEMA représenté par M. Stéphane LEURS, ONEMA 59, M. Jean-Sébastien FASQUELLE, ONEMA 62, M. Yann MOUCHET (DIR)

Monsieur le Président du Directoire du GPMD, représenté par M. Thierry FOURNIER

MEMBRES DE LA CLE EXCUSES

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLECTIVITES :

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais :

M. Benjamin PRINCE

Conseil Général du Nord :

M. Paul CHRISTOPHE (pouvoir M. Lescieux)

Mme Anne VANPEENE

Conseil Général du Pas-de-Calais :

Mme Sophie WAROT-LEMAIRE (pouvoir Mme MATRAT)

Mme Caroline MATRAT

M. Pierre-Henri DUMONT

Association des maires du Pas-de-Calais :

Mme Nicole CHEVALIER (pouvoir M. RENAULT)

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS :

ADELE : Mme Huguette FLAMENT (pouvoir M. MARIETTE)

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres du Nord Pas-de-Calais, pouvoir DREAL

Monsieur le Directeur Régional de la DRAAF, pouvoir DDTM 59

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

PARTICIPANTS NON MEMBRES DE LA CLE

Monsieur Vincent MAERTEN, Union des Wateringues du Nord

Madame Céline LERICQUE, Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, Agence d'Urbanisme de Dunkerque Flandre

Madame Elodie MAURICE, PNR CMO

Monsieur Philippe PARENT, IIW

M. Hugo BERTELOOT, stagiaire PMCO

Madame Laurence GUICHARD, animatrice du SAGE du Delta de l'Aa

Ordre du jour :

1. Présentation de l'avancée des groupes de travail concernant la révision du SAGE
2. Mise à jour de la cartographie des cours d'eau sur la Hem (délibération)
3. Questions diverses

Bertrand RINGOT rappelle qu'il s'agit de la première réunion de la CLE depuis février 2015. Un nouvel arrêté fixe la composition de la CLE suite aux élections départementales et régionales.

Le SAGE du Delta de l'Aa est en révision. A cet effet, 4 groupes de travail se réunissent :

GT 1 « Ressource en eau potable et industrielle » présidé par M. Mariette

GT 2 « Lutte contre les inondations » présidé par J. Soissons

GT 3 « Qualité des eaux et des milieux » présidé par P. Chassin

GT 4 « Communication » groupe transversal, présidé par J. Renault

Les groupes de travail avaient pour mission de valider la phase d'état des lieux et d'établir les principaux enjeux, pour chaque thématique, du futur SAGE.

Le diaporama est joint au compte-rendu, seules les conclusions sur les enjeux et les discussions sont reprises ci-dessous.

Ressource en eau potable et industrielle

Globalement équilibre Ressources/Besoins mais problème de répartition

↳ Sécuriser la distribution (transport de l'eau, interconnexions...)

↳ Sécuriser le partage (contrat de ressources pour les captages de l'Audomarois)

Continuer la promotion des techniques économes en eau pour tous les usagers (changement climatique)

Poursuivre l'amélioration de la qualité des réseaux

SDAGE : aspect transfrontalier à développer pour la nappe des Sables du Landénien

Qualité des eaux superficielles et souterraines

Eaux souterraines : une ressource en bon état mais vigilance obligatoire pour la nappe de la Craie de l'Audomarois

Nécessité de suivre une liste élargie de substances (perchlorates, subst médicamenteuses)

Eaux de surface : très bon état pour la Hem (objectif de qualité atteint) actions de préservation à mettre en place

ME des Wateringues en mauvais état, suivre l'amélioration constatée en 2013 dans la durée. Problèmes liés aux nutriments, aux substances toxiques et phytosanitaires

Sources de pollution

Assainissement domestique

- Continuer à améliorer les performances épuratoires des systèmes d'assainissement
- Nécessité de renforcer l'autosurveillance des STEP et déversoirs (arrêté du 21 juillet 2015)
- Améliorer la gestion des déversements par temps de pluie
- Améliorer la gestion des eaux pluviales : techniques alternatives, déconnexion...

Assainissement non domestique

- Définir les zones à enjeu environnemental si nécessaire
- Poursuivre l'avancement des diagnostics SPANC

Industries

- Poursuivre la diminution des rejets des substances dangereuses
- Inciter les industriels à la mise en place de technologies propres
- Diminuer le risque de pollution accidentelle (SDAGE/PAMM)

Agriculture

- Réduire l'utilisation des intrants
- Actions de promotion des mesures volontaires, formations, ...
- Lien avec les mesures de ralentissement du ruissellement et de l'érosion (maintien des haies,...)

Collectivités et particuliers

- Continuer la promotion des techniques alternatives
- Favoriser les échanges pour partager les bonnes solutions sur la gestion des points noirs

Discussion

Michel Mariette rappelle que le niveau des watergangs est important pour lutter contre les remontées d'eau saline.

Stéphane Leurs indique que le suivi de la nappe des sables du Landénien serait à améliorer. B. Ringot indique qu'il en sera fait état auprès de l'Agence de l'Eau.

Michel Mariette rappelle qu'on ne connaît pas l'origine du méthyl mercure dans les ports, et demande si le coût de la décarbonatation de l'eau de surface n'est pas pénalisant pour les industriels du Dunkerquois. Céline Lericque répond que l'utilisation de l'eau brute, même décarbonatée, est toujours plus intéressante que l'eau du réseau.

Xavier Chelkowski pose la question concernant la qualité des eaux de baignade : celle-ci étant dépendante de la qualité des eaux intérieures, y a-t'il une réglementation limitant les rejets ? Laurence Guichard répond qu'il n'y a pas de règle en la matière. Par contre, ces résultats incitent à la mise à jour des profils de baignade, qui identifient les sources de pollution, ainsi qu'à la réalisation de profils pour les secteurs conchylicoles.

François Daullé rappelle que la mauvaise qualité des eaux dans les wateringues est due au fonctionnement artificiel du système hydraulique : il y a peu d'auto-épuration.

Elodie Maurice s'inquiète du classement en mauvaise qualité chimique de la Hem si l'on tient compte des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Laurence Guichard répond que la DCE permet un classement avec et sans substances ubiquistes, comme les HAP, puisque celles-ci ne proviennent pas du bassin versant (retombées atmosphériques).

Michel Mariette s'interroge sur les groseilles de mer, notamment près de la prise d'eau de la centrale nucléaire et la ferme aquacole. Il demande si d'autres SAGE travaillent sur le sujet (Marseille...). Laurence Guichard se renseignera.

Une discussion s'engage sur la définition de cours d'eau. Jean-Sébastien Fasquelle indique que des cours d'eau existent, au moins dans le Pas-de-Calais (Hem, rivière d'Hames...).

Bernard Caloone refuse cette notion de cours d'eau dans le Nord.

Concernant les déchets, Georget Vanniuwenbourg indique qu'on estime qu'une tonne de déchets par km de canal est récupérée chaque année. Pour l'Institution Intercommunale des Wateringues, ce sont 70 t de déchets par an qui sont récupérés au niveau des ouvrages et traités.

Stéphane Leurs parle du plan Ecophyto : selon lui, ce plan qui visait à diminuer les quantités de produits phytosanitaires a été un échec. C'est lié notamment à l'évolution des matières actives (grammages différents ...). Les pesticides restent un problème pour le polder (distances de non traitement difficiles à faire respecter vu le maillage du réseau hydrographique...).

Pour M.Dejonghe, le débat sur les nitrates était un faux débat (pas de risque pour la santé), qui a occulté celui sur les pesticides.

Michel Mariette s'interroge sur les possibles achats de pesticides par les particuliers en Belgique, suite au durcissement de la réglementation française (interdiction en vente libre dès 2017 et d'utilisation de certains pesticides à partir de 2019).

Biodiversité aquatique

Gestion et entretien des cours d'eau

Gestion raisonnée des cours d'eau, dans le respect des fonctions écologiques et hydrauliques
--

Entretien si possible avec des techniques douces
--

Mise en œuvre des plans de gestion existants, élaboration là où il n'y en a pas

Bernard Caloone intervient sur les plans de gestion par les sections de wateringues : il est opposé à leur réalisation par les sections. Il estime que la validation administrative du dossier prend 5 ans. La 4^{ème} section du Nord a fait son plan de gestion, mais M. Dejonghe témoigne de la lourdeur de la mise en place.

Julien Jedelé indique que la Première section du Pas-de-Calais a fait un plan pluri-annuel de travaux.

Restauration de la continuité écologique

Suivre l'efficacité du fonctionnement des aménagements

Poursuivre l'aménagement des verrous du secteur de Dunkerque (4 écluses...)

Etudier les possibilités d'aménagements vers le réseau de watergangs

Améliorer la continuité latérale (gestion des niveaux d'eau pour les mares de chasse susceptibles d'accueillir des frayères, reconnexion de prairies humides longeant les canaux)

En parallèle, nécessité d'améliorer l'habitat (réfection de berges en génie écologique plutôt qu'en palplanches, gestion des rives pour conserver des conditions favorables à la reproduction, ex limitation du faucardage..) et la qualité de l'eau

Bernard Caloone rappelle que les waterings ne sont pas classés en liste 2 au titre du L214-17 du Code de l'environnement et donc n'ont pas d'obligation à être équipés pour la continuité écologique.

Stéphane Leurs rappelle qu'il peut s'agir simplement de gestion d'ouvrages, il n'est pas forcément question de lourds investissements. Julien Jedelé rappelle que dans le cadre du PAPI, les aménagements sont financés sous conditions d'améliorer la continuité écologique.

M. Montassine s'inquiète du manque d'anguilles capturées après dévalaison. Stéphane Leurs répond que le taux de mortalité est en effet important chez les anguilles à maturité, en particulier à cause de l'empoisonnement aux PCB.

Jérôme Soissons s'interroge sur l'aménagement à venir au niveau des 4 écluses, puisqu'un projet urbain est en préparation. Philippe Parent répond que l'aménagement potentiel ne toucherait que le canal, au niveau de l'ouvrage de jonction.

Lutte contre les espèces invasives et envahissantes

Améliorer le suivi et la lutte contre les espèces envahissantes et invasives, notamment le rat musqué (intensifier et coordonner la lutte)

Bernard Caloone s'interroge sur la suite donnée au traitement de la Jussie sur la Colme, après la dissolution de l'Association La Fraternelle qui l'enlevait chaque année.

Une réunion est prévue entre VNF et la Communauté de communes des Hauts de Flandre pour trouver une solution. Le problème des nénuphars est soulevé.

José Bouffart indique que sur la Hem ce sont la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon qui posent problème.

Zones humides

Nécessité de connaître les fonctionnalités des ZH et leur état

L'interprétation de la disposition A-9.4 du SDAGE doit être affinée en groupe de travail piloté par la DREAL et l'Agence de l'Eau. Or ce groupe ne s'est réuni qu'une fois. Laurent Lejeune précise que ce groupe se réunira à nouveau à la rentrée.

Hugo Berteloot présente la réflexion en cours pour retravailler l'inventaire du SAGE.

Lutte contre les inondations

Mise en œuvre des PPR lorsqu'ils seront approuvés, dans la concertation

Gérer les eaux pluviales (schémas directeurs, techniques alternatives...)

Maintenir les zones humides, inondables, les éléments fixes du paysage

Entretien des ouvrages et canaux, coordonner les différents acteurs

Ralentir les écoulements en préservant ou créant des zones d'expansion de crue

Surveiller, informer, développer la culture du risque

Le PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) du Delta de l'Aa, qui devrait être validé au niveau national dans les mois qui viennent, a permis d'établir la stratégie du territoire pour la lutte contre les inondations et devra permettre de recueillir les financements publics pour les actions prévues.

Marie-Paul Hocquet rebondit sur la conclusion « les habitants ont peu conscience de vivre sur un polder ». Elle indique que même les élus n'en ont pas conscience, et autorisent des constructions sur des secteurs soumis au risque.

Michel Mariette rappelle qu'il faut se préoccuper aussi de la gestion du trait de côte, et des échanges d'eau avec la Belgique.

Evolution de la gouvernance sur le territoire : la carte proposant des territoires sur lesquels le SDAGE demande aux collectivités d'organiser la compétence GEMAPI de façon « cohérente » est présentée. Pour le Delta de l'Aa, une réflexion avec l'Audomarois et l'Yser est préconisée. Bertrand Ringot indique qu'il faudrait rencontrer les structures concernées. Les EPCI du territoire ont la particularité d'avoir pris la compétence GEMAPI par anticipation pour permettre la création de l'Institution Intercommunale des Wateringues, laquelle a obligation, d'ici 2018, d'examiner une éventuelle modification de ses statuts pour mieux coller aux compétences GEMAPI.

Mise à jour de la cartographie des cours d'eau sur le bassin de la Hem

Elodie Maurice, du Parc Naturel Régional travaillant pour le SYMVAHEM, présente sa démarche de mise à jour. Il reste 3,2 km de « doute », sur lesquels se prononceront les services de l'Etat.

M. Ringot interroge José Bouffart, Président du SYMVAHEM : celui-ci est d'accord avec les conclusions rendues. M.Ringot met au vote : pas d'opposition.

Concernant les waterings, la CLE n'a pas à se positionner. Les services de l'Etat considèrent que les cours d'eau « Police de l'Eau » sont ceux identifiés comme cours d'eau « BCAE », c'est-à-dire qui doivent être bordés par des bandes enherbées.

Bernard Caloone rappelle l'attendu de la Cour d'Appel de Douai, qui indiquait, suite à des travaux sur un watergang, qu'il ne s'agissait pas d'un cours d'eau. Stéphane Leurs rappelle que la réglementation s'applique dans les waterings. Julien Jedelé conclut sur le lien entre aide financière et cours d'eau reconnu comme tel, pour d'éventuels travaux.

Laurence Guichard précise qu'une prochaine réunion de la CLE se tiendra à l'automne. L'état des lieux du SAGE sera rédigé pendant l'été.

La réunion se termine à 12 h05.



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa

SAGE du Delta de l'Aa

Réunion de la Commission Locale de l'Eau



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

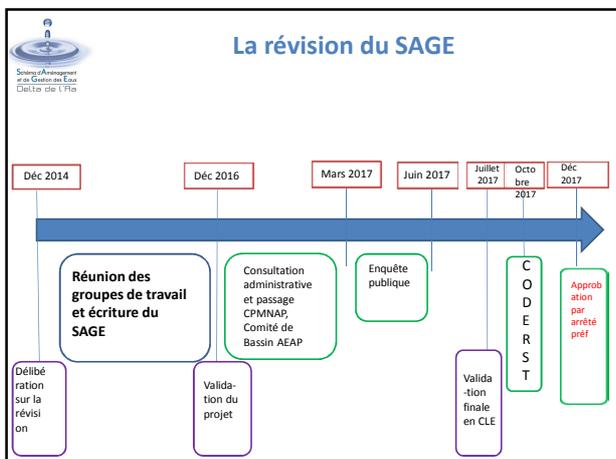
Gravelines, le 01 Juillet 2016



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa

Ordre du jour

- Etat des lieux et enjeux du futur SAGE
- Mise à jour des cours d'eau du bassin versant de la Hem
- Questions diverses





Ressource en eau potable et industrielle

Les constats

Nombre de structures de distribution important dans le Pas-de-Calais (12), avec des Interconnexions existantes
 Efficacité des réseaux : 5 distributeurs au-dessus de 80%, Certains réseaux à améliorer



Ressource en eau potable et industrielle

Les enjeux

Globalement équilibre Ressources/Besoins mais problème de répartition
 ⚙️ Sécuriser la distribution (transport de l'eau, interconnexions...)
 ⚙️ Sécuriser le partage (contrat de ressources pour les captages de l'Audomarois)

Continuer la promotion des techniques économes en eau pour tous les usagers (changement climatique)

Poursuivre l'amélioration de la qualité des réseaux

SDAGE : aspect transfrontalier à développer pour la nappe des Sables du Landénien



Qualité des eaux

Les constats

Eaux souterraines
 Source : SDAGE 2016-2021

	Etat chimique	Etat Quantitatif	Etat global	Objectif de bon état
Nappe de la craie de l'Audomarois	Red	Blue	Red	2027
Nappe des Sables du Landénien des Flandres	Blue	Blue	Blue	2015

Présence de Déséthylatrazine, glyphosate et tendance à la hausse en nitrates

La protection des captages Seuls 3 captages sur 39 n'ont pas de DUP (Nordausques 1 et Guînes 2)
 Source: AEAP

Les captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable



2 opérations de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) en cours : 1 sur le champ captant de Guînes (Ville de Calais) et sur le champ captant audomarois (CASO/SED).

Eaux souterraines : une ressource en bon état mais vigilance obligatoire pour la nappe de la Craie de l'Audomarois
 Nécessité de suivre une liste élargie de substances (perchlorates, subst médicamenteuses)



Qualité des eaux

Les sources de pollution : Assainissement

Les enjeux

Assainissement domestique

- Continuer à améliorer les performances épuratoires des systèmes d'assainissement
- Nécessité de renforcer l'autosurveillance des STEP et déversoirs (arrêté du 21 juillet 2015)
- Améliorer la gestion des déversements par temps de pluie
- Améliorer la gestion des eaux pluviales : techniques alternatives, déconnexion...

Assainissement non domestique

- Définir les zones à enjeu environnemental si nécessaire
- Poursuivre l'avancement des diagnostics SPANC



Qualité des eaux

Les sources de pollution : Industries

Substances dangereuses prioritaires, prioritaires ou dangereuses (DCE):

Une dizaine d'entreprises à l'origine de ces rejets
 La plupart des rejets se font en mer
 Difficulté d'estimer les conséquences sur les écosystèmes et les évolutions dans le temps

Nutriments :

Estimation des flux : les rejets industriels sont légèrement inférieurs aux rejets de l'assainissement domestique

une dizaine d'entreprises à l'origine de la plus grosse partie des rejets (en mer ou dans les canaux : Furnes, exutoire, Bourbourg)

Part de la DCO en sortie de STEP issue d'industries raccordées : 6% (chiffres AEAP)



Qualité des eaux

Les sources de pollution : Industries

Les enjeux

Poursuivre la diminution des rejets des substances dangereuses
 Inciter les industriels à la mise en place de technologies propres
 Diminuer le risque de pollution accidentelle (SDAGE/PAMM)

Biodiversité aquatique

Restauration de la continuité écologique

Un réseau très fragmenté, qui permet difficilement la circulation des espèces amphihalines

Les axes de migration

Contexte cyprinicole pour les waterings, contexte salmonicole pour la Hem et l'Aa supérieure

Biodiversité aquatique

Restauration de la continuité écologique

Contraintes pour la faisabilité de la restauration de la continuité écologique :

- Sur le Delta de l'Aa, les ouvrages interviennent dans la régulation des transferts d'eau sur le territoire : pas de possibilité de les effacer, ni de les contourner
- Pas de continuité du transit sédimentaire à assurer car faibles débits
- Ouverture des ouvrages = remontée d'eau salée dans les canaux. Quel risque?
- Des questions sur la pertinence du classement en liste 2 du Canal de Calais (busage, écluses Carnot, ...)
- Nombre d'ouvrages important pour l'accès au réseau de watergangs

Continuité latérale : améliorer l'habitat pour les brochets

Les aménagements effectués : Porte de 10 m Calais et Tixier à Dunkerque (vantelle dans vanne)
Ecluse 63 bis Gravelines : gestion d'ouvrages (vannes verticales)
Sur la Hem : 12 moulins classés en Liste 2, fin des aménagements prévus d'ici 2018

Biodiversité aquatique

Restauration de la continuité écologique

Enjeux :

Suivre l'efficacité du fonctionnement des aménagements
Poursuivre l'aménagement des verrous du secteur de Dunkerque (4 écluses...)
Etudier les possibilités d'aménagements vers le réseau de watergangs

Améliorer la continuité latérale (gestion des niveaux d'eau pour les mares de chasse susceptibles d'accueillir des frayères, reconnexion de prairies humides longeant les canaux)

En parallèle, nécessité d'améliorer l'habitat (réfection de berges en génie écologique plutôt qu'en palplanches, gestion des rives pour conserver des conditions favorables à la reproduction, ex limitation du faucardage..) et la qualité de l'eau



Biodiversité aquatique

Lutte contre les espèces envahissantes et invasives

Enjeux :

Améliorer le suivi et la lutte contre les espèces envahissantes et invasives, notamment le rat musqué (intensifier et coordonner la lutte)

Protection du littoral

Enjeux :

Préserver les milieux littoraux
 Etudes d'impact lors des dragages-immersion
 Maîtrise des macro-déchets (SDAGE/PAMM)



Biodiversité aquatique

Protection des zones humides

L'inventaire des zones humides existant doit être revu, pour la compatibilité avec le SDAGE

Disposition A-9-4 du SDAGE 2016-2021
 Les documents de SAGE, dans leur volet zones humides, identifient :

- les zones où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires
- des zones dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées.
- les zones qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités

Selon les enjeux du territoire, les SAGE peuvent réaliser un inventaire exhaustif des zones humides. Cette disposition est facultative, pour les SAGE ayant déjà identifié des enjeux particuliers pour ces zones humides.

Nécessité de connaître les fonctionnalités des ZH et leur état



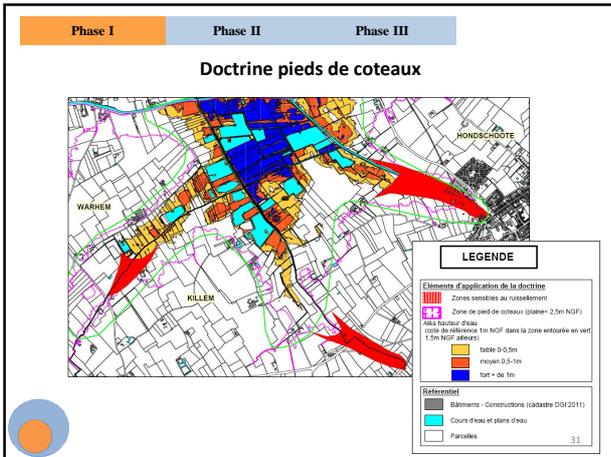
Biodiversité aquatique

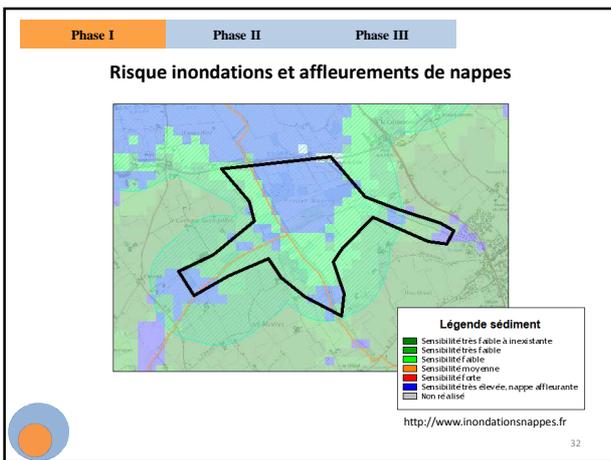
Protection des zones humides

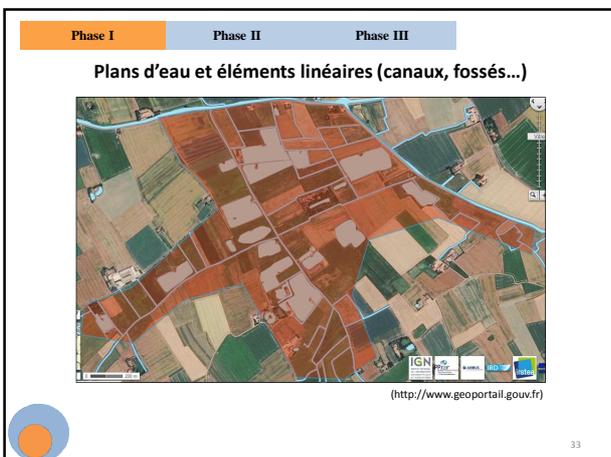
GT du 19 novembre 2015 : plusieurs scénarios présentés, la réunion n'a pas permis de trancher sur les scénarios présentés

Pour l'interprétation de la disposition A-9.4: création d'un GT au niveau Artois-Picardie, par la DREAL et l'AEAP: pas de conclusion actuellement

Travail en interne au PMCO pour proposer une méthodologie de travail







Phase I Phase II Phase III

Réservoir biodiversité SRCE **ZNIEFF I**



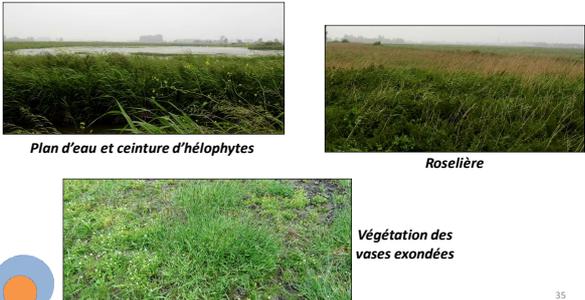


34

Phase I Phase II Phase III

Phase II :Pré-localisation des zones humides

Utilisation critères botaniques selon Arrêté du 24 juin 2008



Plan d'eau et ceinture d'hélophytes *Roselière*

Végétation des vases exondées



35

Phase I Phase II Phase III

Limites de la méthode :

- Pas d'accès direct aux parcelles
- Nombreuses parcelles cultivées, surpâturées, fauchées
- Prairies améliorées, modification du cortège floristique
- Temps



36

Phase I	Phase II	Phase III
---------	----------	-----------

Phase III : Enregistrement des données

Cartographie et informations complémentaires:

- **Classes SDAGE (disposition A-9.4)**
- Usages et pressions
- Données faune/flore
- Habitats (typologie EUNIS)
- Fiabilité de l'identification
- Fonctionnalités de la ZH


37



Lutte contre les inondations

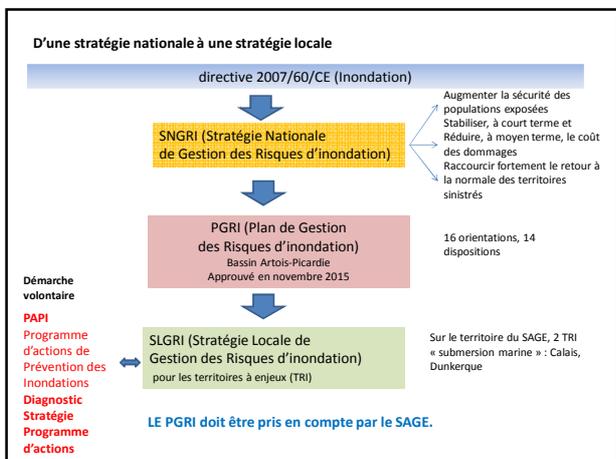
Aléa Submersion marine



Aléa Inondations par débordement dans la plaine des Wateringues

Aléa Inondations par ruissellement et accumulation en pieds de coteaux

Nécessité de prendre en compte le changement climatique





Lutte contre les inondations

Les constats/ les enjeux

Maîtriser les écoulements

- **Aménagement du territoire** PPR prescrits (3 sur le Littoral, Pieds de Coteaux 62) Et approuvé (Hem) Doctrines : Pieds de Coteaux 59 **Concertation à poursuivre, puis faire connaître le contenu**
- **Diminuer les ruissellements**

Gérer les eaux pluviales urbaines

Des efforts à faire dans les **schémas directeurs/zonages Eaux pluviales**
Obligation d'infiltration et promotion des techniques alternatives : **à poursuivre**



Lutte contre les inondations

Les axes stratégiques

Maîtriser les écoulements

- **Diminuer les ruissellements**
Maintenir les zones humides, inondables et les éléments fixes du paysage
 - Inscription dans les documents d'urbanisme } **À promouvoir**
 - Replantation de haies, fascines...

Gérer les eaux

- **Entretien des ouvrages et canaux pour l'évacuation à la mer**
Programme de travaux du PAPI d'intention
- **Protocoles de gestion des eaux** Signés en 2011/12 pour les grands émissaires **Discussions à poursuivre pour l'intérieur du territoire**



Lutte contre les inondations

Gérer les eaux

- **Entretien/curage des fossés et wtg, gestion des déchets : à poursuivre en respectant la réglementation cf SDAGE**
- **Ralentir les écoulements**
préserver les zones naturelles d'expansion de crue
préserver les zones de pieds de coteaux
créer des zones de rétention des eaux

Surveiller/Informier/Développer la culture du risque

Améliorer le système de surveillance et d'alerte sur les Wateringues
Mieux diffuser l'information (Submersion marine, Hem, Wateringues)

Globalement, les habitants du polder ont peu conscience de vivre sur un territoire à risques : améliorer la sensibilisation de tous les publics, et insister sur la perspective du changement climatique



Gouvernance

Prise de compétence GEMAPI anticipée par 7 des 8 EPCI du territoire, pour permettre la création du syndicat mixte de l'Institution Intercommunale des Wateringues

Cependant, les compétences de l'IIW ne recouvrent pas complètement le champ de « PI ».

quid de la submersion marine?
Comment va être traitée la « GEMA » au sein de chaque EPCI?
Intérêt de créer une structure « GEMAPI » à l'échelle du Delta de l'Aa?

Par ailleurs, disposition E-2.1 et carte des territoires « hydrographiques cohérents » du SDAGE: « les collectivités sont invitées à proposer une organisation de cette compétence au sein de territoires hydrographiquement cohérents »

Réflexion à mener dans les années à venir



**Mise à jour des cours d'eau sur le bassin versant de la Hem**

Rappel du contexte :

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ? Pas de définition ni dans la Loi ni dans les règlements, la notion relève de la jurisprudence

Plusieurs types d'identification des cours d'eau existent, selon l'usage qu'on veut en faire
Exemple: Cours d'eau « BCAE » (Bonnes conditions agricoles et environnementales), fixe la liste des cours d'eau qui doivent être bordés par une bande enherbée

Or certaines rubriques de la loi sur l'Eau s'appliquent aux « cours d'eau », mais Risque de différence d'appréciation, notamment en tête de bassin

D'où la circulaire du MEDDE du 03 juin 2015 ...

**Mise à jour des cours d'eau sur le bassin versant de la Hem**

La circulaire rappelle la définition commune d'un cours d'eau :

Pour l'application des dispositions des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, on s'appuiera sur la jurisprudence du 21 octobre 2011 du Conseil d'Etat :

« constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ».

Trois critères cumulatifs doivent ainsi être retenus pour caractériser un cours d'eau :

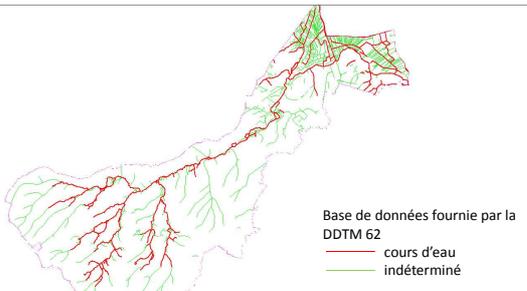
1. la présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine ;
2. un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
3. l'alimentation par une source.

Critères supplémentifs: présence de berges, d'un substrat différencié, d'une vie aquatique, continuité amont-aval

La circulaire demande un retour au niveau national, après concertation des acteurs locaux, d'une cartographie partagée des cours d'eau (avant le 15 décembre 2015)

**Mise à jour des cours d'eau sur le bassin versant de la Hem**

Situation de départ



Base de données fournie par la DDTM 62

- cours d'eau
- indéterminé

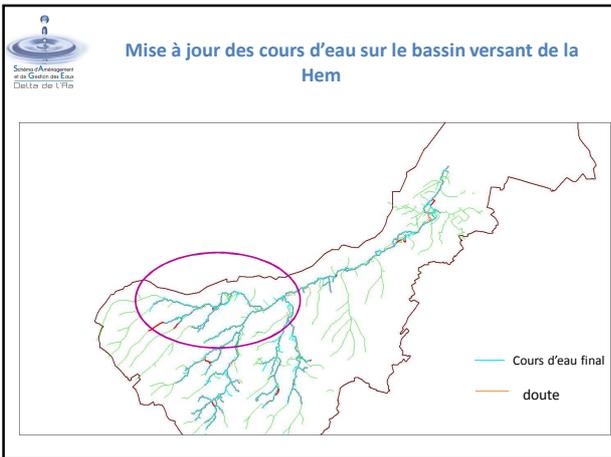
**Mise à jour des cours d'eau sur le bassin versant de la Hem**

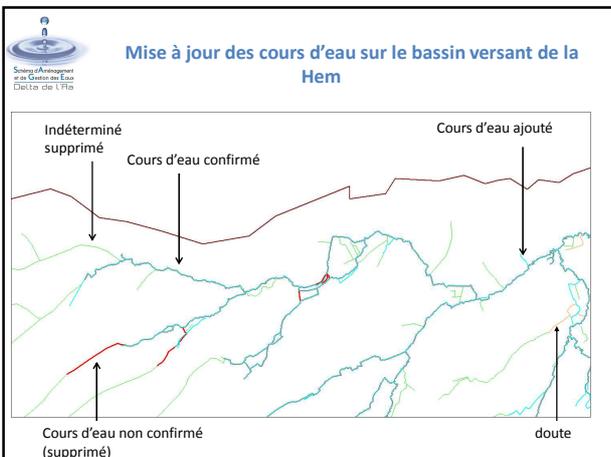
Utilisation des connaissances de terrain des acteurs (SYMVAHEM, ONEMA...)
Prospection sur le terrain des zones moins connues

Résultats :

Base de données initiale (amont du départ du Tiret) :
87,2 km de cours d'eau, 128,9 km « indéterminé »

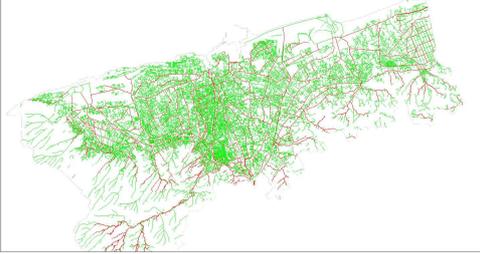
Après corrections: 93,3 km de cours d'eau, 3,2 km « doute »





Et sur les waterings?

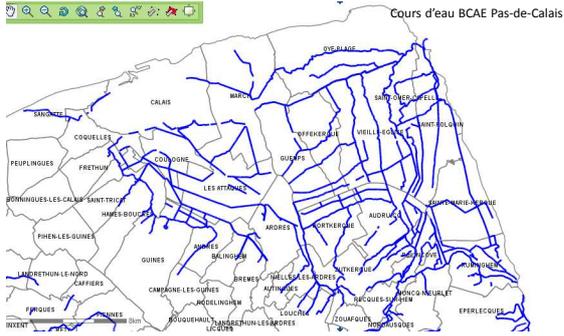
Travail de concertation effectué entre les partenaires (sections de waterings, ONEMA, DDTM...) en 2009, pas de consensus trouvé



Certains watergangs sont classés en « cours d'eau BCAE »: il a été décidé que les cours d'eau « Police de l'Eau » seraient les mêmes que les cours d'eau « BCAE ».

Et sur les waterings?

Cours d'eau BCAE Pas-de-Calais



Et sur les waterings?

Cours d'eau BCAE Nord

